Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 06 JUIL. 2023 et publié le : 06 JUIL. 2023 est exécutoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Cœur de France

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 3_2023_069

Drevant : avenue Gérard Morel - réseau des eaux pluviales

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	
	Madame Colette PY	Pouvoir à Pascal AUPY
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Excusée
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Isabelle CHAPUT
	Madame Sophie CUINIÈRES	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	Pouvoir à Didier DEVASSINE
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	Pouvoir à Philippe MARME
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	Pouvoir à Marie BLASQUEZ
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 27
Membres votants : 35
Date de la convocation : 21 juin 2023
Date de l'affichage : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MARTEAU

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230628-32023069-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 juin 2023

Délibération n° 3_2023_069

Drevant : avenue Gérard Morel - réseau des eaux pluviales

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Monsieur Patrick BIGOT ne prend pas part au vote.

Vu les statuts de Cœur de France ;

considérant que pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales de l'avenue Gérard Morel à Drevant, au niveau de la parcelle du hangar communal, il convient de mettre en place un caniveau en rive de chaussée.

Ces travaux d'un montant estimatif de 13 211 € HT seront pris en charge intégralement par Cœur de France, sans fonds de concours de la commune de Drevant.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise

la réalisation des travaux sur le réseau des eaux pluviales, avenue Gérard Morel à Drevant, sans fonds de concours de la commune de Drevant.

Le Président

Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

Gérard MARTEAU

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cc-coeurdefance.fr pour une durée minimum de 2 mois